Publié le :
17/11/2026

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

CCAS

DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

2026_054

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2026

Point n°1 : Décision modificative n°1 au budget principal et aux budgets annexes – adoption de la décision modificative n°1 au budget annexe de l'EHPAD

L'an deux mille vingt-six, le 3 du mois de novembre à seize heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny-sur - Marne, légalement convoqué le 30 octobre 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et à valablement délibéré sous la Présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présent(e)s :
M. Laurent JEANNE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Mme Sophie AMAR, Mme Asma ASHRAF, Mme Geneviève CARPE, Mme Isabelle DEISS, Mme Josiane ALIX, Mme Khadija BOUCHLAGHEM, Mme Hélène FORHAN, M. Patrick HAMARD, Mme Marie-Flore NGUEMCHE

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :
M.Jean-Louis BESNARD (donne procuration à M. Laurent JEANNE)
M.Julien LEGER

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présent(e)s : 11
Nombre de procurations : 1
Nombre de votant(e)s : 12

Adopté à l'unanimité
12 votes pour
M. Laurent JEANNE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Mme Sophie AMAR, Mme Asma ASHRAF, Mme Geneviève CARPE, Mme Isabelle DEISS, Mme Josiane ALIX, Mme Khadija BOUCHLAGHEM, Mme Hélène FORHAN, M. Patrick HAMARD, Mme Marie-Flore NGUEMCHE, M. Jean-Louis BESNARD
0 abstention
0 NPPV

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat. La juridiction territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-269401071-20261103-2026_054B-DE
Date de réception préfecture : 17/11/2026

CCAS

DIRECTION DE LA SOLIDARITE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Administration générale
CA du 3/11/2026

Délibération N°2026-54

Objet : Décision modificative n°1 au budget annexe 2026 de l'EHPAD

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction M 22 applicable aux services sociaux et médico-sociaux gérés par les CCAS ;

Vu l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses pour l'année 2026 de l'EHPAD Joseph GUITTARD voté par le Conseil d'Administration le 29 avril 2026 ;

DELIBERE,

Article unique :

La décision modificative n°1 au budget annexe 2026 de l'EHPAD Joseph GUITTARD est adoptée à la somme de 72 436 € en section de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes.

Les différents mouvements budgétaires sont détaillés ci-après :

Chapitre	Libellés	Dépenses €	Recettes €
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	17 300 €	
012	Dépenses afférentes au personnel	- 115 000 €	
016	Dépenses afférentes à la structure	170 136 €	
017	Produits de la tarification		118 391 €
019	Produits financiers exceptionnels		- 45 955 €
	Total	**72 436 €**	**72 436 €**

Le Maire,
Président du Centre Communal d'Action Sociale

Laurent JEANNE

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
94500

Accusé de réception en préfecture
094-269401071-20261103-2026_054B-DE
Date de réception préfecture : 17/11/2026